Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 18 juin 1866

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (8)
Collation2 p. (384r, 385v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 18 juin 1866, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 19/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45488

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction18 juin 1866
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireDelpech, Alphonse (1821-1902)
Lieu de destinationAmiens (Somme)

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45488?context=pdf

Description

RésuméSur l'affaire Jacquet. Godin explique à Delpech qu'il a fait venir Blanquinque à Guise pour faire des expériences sur les appareils Jacquet afin de connaître l'action du gaz sur les émaux, dans la mesure où le gaz n'est pas distribué dans la ville de Vervins. Il lui communique le résultat des expériences et précise qu'il avait auparavant informé Blanquinque du rapport du comité d'hygiène de Reims qui avait relevé que le morceau de mouton rôti contenait une quantité sensible de plomb. Blanquinque n'a pas trouvé trace de plomb dans le poulet cuit dans la rôtissoire Jacquet ni dans la sauce ni sur la rôtissoire. Godin demande à Delpech s'il ne connaît pas à Amiens un chimiste qui pourrait faire cuire un gigot dans la rôtissoire et examiner si du plomb se trouve dans la sauce.
SupportLa copie de la fin de la lettre est de mauvaise qualité.

Mots-clés

Aliments, Appareils de cuisson, Consultation juridique, Procédure (droit), Ressources naturelles, Santé
Personnes citées

- Blanquinque, Eugène
- Dauphin, Albert (1827-1898)
- Jacquet, François Alphonse

Lieux cités

- Amiens (Somme)
- Reims (Marne)
- Vervins (Aisne)

Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/02/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45488?context=pdf

Gaëd le 14 juin 1866

Monsieur Delpech

comme vous m'avez laissé entrevoir la crainte de saisir dans quelle mesure le gaz pourrait attaquer les conduites, cela m'a engagé à prier M. Blanquinque de venir à Gaëd faire des essais sur les appareils jaugeant seulement le gaz. (certains ne pas le gaz) je crois aujourd'hui le manifest de les capricieux et vous le dire nettement.

Vous remarquerez que la cause du fait a été faite en sa présence et le gaz expérimenté sous ses yeux. je lui avais communiqué à lecture le rapport que vous avez envoyé et prié de dire à leur l'avis de mon de Reims. M. Blanquinque est donc bien prévenu de l'opinion du comité chargé de cette ville et son attention était à bien sur le fait qu'il disaient que le plomb contenait une quantité de bismuth de plomb. depuis la même manière de montrer cette affirmation je l'ai toujours considérée comme une grande erreur. Lui a paru difficile à expliquer une anomalie le sel, le bouchet et barrage sur vie de neuf, et pourtant vous remarquerez qu'il n'a pas tiré tout le plomb. il n'a pas retiré de la grande

et du pas de drap ou plutôt de la laine que le dit drap que l'on y avait mis. L'affirmation des experts de Reims est donc encore plus difficile à comprendre après l'analyse de M. Blanquinque.

Vous remarquerez que M. Blanquinque ne pas négligé la question se rattachant à la prétendue altération que j'aurait été obligé de mettre en avant afin en motif de retirer du tout les objets que je lui ai fabriqués et qui tout [illegible] ont pas des défauts et comme la position il devait naturellement prétendre que [illegible] ne pouvait [illegible] altération [illegible] sans [illegible] des effets dangereux.

M. Blanquinque comprenant [illegible] question ne trouve pas trace de [illegible] de [illegible] sur le [illegible] mais pensait les experts plus tôt il en peut être [illegible] prudence [illegible] Conseil [illegible] à vin [illegible] altération du [illegible] et placé en [illegible] dans un [illegible] de [illegible] de verbal [illegible] les parties [illegible] nous [illegible] préalablement [illegible] faire tenir compte de l'action [illegible] mais [illegible] que le [illegible] de plus [illegible] un [illegible] de [illegible] [illegible] vous [illegible] [illegible] lettre qui [illegible], croyez vous que [illegible] chimiste [illegible] pourrait [illegible] [illegible] dans le [illegible] et [illegible] les [illegible] que [illegible] chez M. Blanquinque pour [illegible]

[illegible] agréez Monsieur mes [illegible]

[illegible]

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45488?context=pdf